

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mai 2013

---

**RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 66

présenté par

M. Bourdouleix, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, après le mot :

« loi »,

insérer les mots :

« procède à des auditions publiques de chacune des personnes désignées et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de mettre en place des auditions publiques pour chaque personne désignée.